FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MRC 5LT (6x5)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code du produit : KV100FCGER

Nom du produit : MRC 5LT (6x5)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Spécialité nettoyant utilisé en impression lithographique

Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Manufacturier / Distributeur : FLINT Group France S.A.S.
Zone Industrielle de Breuil le Sec
F-60676 Clermont Cedex
FRANCE
Tel: +33 3 44 77 67 00

Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : MSDS.France.Clermont@flintgrp.com

1.4 Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)

ORFILA +33 (0) 1 45 42 59 59

Historique

Date d'impression : 10.11.2016.

Date d'édition/ Date de révision : 27.07.2016.

Date de publication précédente : 12.07.2016.

Version : 2.02

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

SECTION 2: Identification des dangers

Mentions de danger : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P280 - Porter des gants ou des vêtements protecteurs et une protection oculaire ou faciale.
P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P210 - Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P370 + P378 - En cas d'incendie: Utiliser de la mousse antialcool pour l'extinction.
P331 - Ne PAS faire vomir.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
P405 - Garder sous clef.

Éléments d'une étiquette complémentaire : Non applicable.

Ingrédients dangereux : Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% nhexanes
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

2.3 Autres dangers

PBT : P: Non disponible. B: Non disponible. T: Non disponible.

vPvB : vP: Non disponible. vB: Non disponible.

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit ou de l'ingrédient	Identificateurs	%	Classification Règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Type
Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% nhexanes	REACH #: 01-2119484651-34 EC: 931-254-9 CAS: 64742-49-0 (CAS valid outside EU) Indice: 649-328-00-1	≥25 - ≤50	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	[1]
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	REACH #: 01-2119475515-33 EC: 265-151-9 CAS: 64742-49-0 (CAS	≥25 - ≤50	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304	[1]

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

	valid outside EU) Indice: 649-328-00-1		Aquatic Chronic 2, H411	
propan-2-ol	REACH #: 01-2119457558-25 EC: 200-661-7 CAS: 67-63-0 Indice: 603-117-00-0	≥10 - ≤25	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[1]

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.

Aucun autre ingrédient n'est présent qui, à la connaissance actuelle du fournisseur, soit classé et qui contribue à la classification de la substance et qui, par conséquent, exige d'être déclarée dans la présente section.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, TBP, tPtB, substance de préoccupation équivalente ou n'est associé à une limite d'exposition en milieu de travail et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement
[2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail
[3] La substance remplit les critères pour les substances PBT selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII
[4] La substance remplit les critères pour les substances vPvB selon le règlement (CE) no 1907/2006, Annexe XIII
[5] Substance d'une préoccupation équivalente

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Inhalation : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien administrer par voie orale. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).

SECTION 4: Premiers soins

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir Information toxicologique (section 11)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utilisables Moyens d'extinction : Recommandé :, mousse antialcool, CO_2, poudres, eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser : NE PAS utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers de la substance ou du mélange : Liquide et vapeurs très inflammables. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produit de décomposition thermique dangereux : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les bottes et les gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 procureront une protection de base lors d'incidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

6.2 Précautions environnementales

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Consulter la section 1 pour des renseignements sur les contacts en cas d'urgence.
Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.
Consulter la Section 8 pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle approprié.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter la création de concentrations inflammables ou explosives de vapeur dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle. En outre, le produit doit exclusivement être utilisé dans des zones où l'utilisation de flammes nues ou autres sources d'inflammation a été interdite. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable. Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les barils à la masse et les reliers au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques, et les sols doivent être de type conducteur. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de la poussière, des particules, des embruns ou du brouillard générés par l'application de ce mélange. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine. Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10).
Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Directive Seveso - seuils de déclaration (en tonnes)

Critères de dangerosité

Catégorie	Avis et seuil de la MAPP (politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de notification de sécurité
P5c : Liquides inflammables 2 et 3 ne relevant pas de P5a ou de P5b	5000	50000
E2 : Dangereux pour le milieu aquatique - chronique 2	200	500
C7b: Facilement inflammable (R11)	5000	50000
C9ii : Toxique pour l'environnement	200	500

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

7.4 Autres informations

Non applicable.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition professionnelle
propan-2-ol	**Ministère du travail (France, 7/2012). Remarques: Ministry of Labour (Brochure INRS Ed 984, July 2012). Indicative exposure limits** STEL: 980 mg/m³ 15 minutes. STEL: 400 ppm 15 minutes.

Autre Limites d'exposition : CMR: Voir Information toxicologique (section 11)

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi, comme celles qui suivent : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques à des fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures pour l'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphère des lieux de travail - Exigences générales concernant la performance des procédures de mesure des agents chimiques) Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

PNEC

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques. Consulter la norme européenne EN 1149 pour de plus amples renseignements sur les exigences de concepts et de matériaux, ainsi que sur les méthodes d'essai.

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Gants : En cas de manipulation prolongée ou répétitive, porter les types de gants suivants :

Recommandé: caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, PTFE métallisé, caoutchouc fluoré
Autorisés: néoprène
Non recommandé: PVC

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection oculaire/faciale : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence		
État physique	:	Liquide.
Couleur	:	Incolore.
Odeur	:	Caractéristique.
Seuil olfactif	:	Non disponible.
pH	:	Non disponible.
Point de fusion	:	Non disponible.
Point d'ébullition	:	>= 63 °C
Point d'éclair	:	Vase clos: -26°C [Mesuré]
Taux d'évaporation	:	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	:	Non applicable.
Durée de combustion	:	Non applicable.
Vitesse de combustion	:	Non applicable.
Limites d'explosivité		
Seuil minimal:	:	1 %Vol
Seuil maximal:	:	13 %Vol
Tension de vapeur	:	< 44 hPa
Densité de vapeur	:	Non disponible.
Densité	:	~ 0.7 g/cm³
Solubilité	:	insoluble(s) dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	:	ca 200 °C
Température de décomposition	:	Non disponible.
Viscosité	:	Cinématique (40°C (104°F)): <0.06 cm^2/s (<6 cSt)
Caractéristiques d'explosivité	:	Non disponible.
Propriétés oxydantes	:	Non disponible.

9.2 Autres informations

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

TDAA : Non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la Section 7).

10.3 Risque de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

10.5 Matériaux incompatibles

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques :

agents oxydants, alcalins forts, acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Le produit est classé comme dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 tel qu'amendé. Voir sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Un contact répété ou prolongé avec le mélange peut causer l'élimination du gras naturel de la peau, ce qui se traduit par une dermatite de contact non allergique et une absorption cutanée. L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale et la diarrhée. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Substances / Mélanges

Toxicité aiguë :

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
propan-2-ol	DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat	12800 mg/kg 5045 mg/kg	- -

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/Corrosion : Provoque une irritation des yeux. Irritant pour la peau.

Sensibilisation : Non disponible.

Mutagénicité : Non disponible.

Cancérogénicité : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction : Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique - : Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - : Non disponible.

SECTION 11: Données toxicologiques

Risque d'absorption par aspiration : Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est avalé, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions.

Toxicité chronique : Non disponible.

Tératogénicité : Non disponible.

Autres renseignements

Toxicocinétique

Absorption : Non disponible.

Distribution :

Métabolisme : Non disponible.

Élimination : Non disponible.

SECTION 12: Données écologiques

Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. Ne pas vider dans des drains ou cours d'eau. Voir Sections 2 et 3 pour obtenir des détails.

12.1 Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
propan-2-ol	Aiguë CL50 1400000 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 4200 mg/l Eau douce	Crustacés - Crangon crangon Poisson - Rasbora heteromorpha	48 heures 96 heures

12.2 Persistance et dégradation

Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	$LogP_{ow}$	BCF	Potentiel
Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% nhexanes	2.2 à 5.2	10 à 2500	élevée
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	2.2 à 5.2	10 à 2500	élevée
propan-2-ol	0.05	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT : P: Non disponible. B: Non disponible. T: Non disponible.

vPvB : vP: Non disponible. vB: Non disponible.

12.6 Autres effets nocifs

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.
Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Méthodes de traitement des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des

SECTION 13: Données sur l'élimination

matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation de déchet
07 07 04*	other organic solvents, washing liquids and mother liquors

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Réglementation internationale concernant le transport

14.1 Numéro ONU : UN1268

14.2 Nom d'expédition correct : DISTILLATS DE PETROLE, N.S.A.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 3

14.4 Groupe d'emballage : II

14.5 Dangers environnementaux : Dangereux pour l'environnement aquatique

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Autres informations

ADR ADN

- **Code de classification** : F1
- **Dispositions particulières** : 640C, 363, 664
- **Numéro d'identification du danger** : 33
- **Code tunnel ADR :** : (D/E)
- **Quantité limitée** : 1 L

IMDG

- **Programmes d'urgence ("EmS")** : F-E, S-E
- **Polluant marin** : Oui.
- **Substances polluantes en milieu marin** : Naphtha (petroleum), hydrotreated light
- **Quantité limitée** : 1 L

IATA

	Qté max.	Instructions de conditionnement
Avion-passagers et avion-cargo :	5 L	353
Avion-cargo uniquement :	60 L	364
Quantité limitée :	1 L	Y341

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

UE - Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Teneur en COV : ~ 100 % ~ 704 g/L

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Réglementations nationales

Usage industriel : L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16: Autres informations

CEPE MSDS Code : 1

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DMEL = dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
CPSE = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]

Classification	Justification
Flam. Liq. 2, H225	Sur la base de données d'essais
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1, H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des phrases de danger abrégées	:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Date d'impression	:	11/10/2016
Date d'édition/ Date de révision	:	7/27/2016
Date de publication précédente	:	7/12/2016
Version	:	2.02

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.